



# Pas de bébés à la consigne !

## Lettre aux parents

Madame, Monsieur,

Les tout-petits ont besoin de beaucoup d'attention pour grandir tranquillement, expérimenter le monde, pour devenir des adultes autonomes et épanouis.

Nous craignons de ne plus pouvoir disposer demain de la meilleure disponibilité pour vos enfants et de ne plus répondre à votre attente.

En effet des projets gouvernementaux inquiétants, concernant les crèches notamment, se profilent.

Déjà il est imposé aux établissements de 60 berceaux d'accueillir 66 enfants dans les mêmes locaux, certains jours de la semaine. Demain ce chiffre sera porté à 72, avec les mêmes contraintes horaires et pas plus de moyens matériels ni de personnels. Augmenter le nombre de places en crèche est indispensable mais pas dans n'importe quelles conditions, pas n'importe comment et pas au détriment de la qualité de l'accueil des enfants présents.

Parallèlement il est prévu moins de personnes diplômées<sup>1</sup> auprès des enfants (les professionnels les plus qualifiés passeraient de 50% à 40% de l'effectif).

D'autres mesures en cours d'adoption ne garantissent déjà plus la qualité de l'accueil individuel ou collectif : les nouveaux « jardins d'éveil » pourront accueillir des enfants de 2 à 3 ans avec un adulte s'occupant de 12 enfants voire plus, alors que ce taux est aujourd'hui d'un adulte pour 8 enfants du même âge en crèche ; les assistantes maternelles agréées peuvent désormais s'occuper de 4 enfants au lieu de 3, et leur temps de formation initiale va être réduit de 60 à 30 heures.

**Il est clair que ces mesures remettent en cause la qualité de l'accueil<sup>2</sup>.**

Nous voulons continuer à :

- accueillir l'enfant et ses parents avec attention et respect,
- prendre le temps d'une relation individualisée avec l'enfant,

---

<sup>1</sup> puéricultrices diplômées d'Etat, éducateurs de jeunes enfants diplômés d'Etat, auxiliaires de puériculture diplômées, infirmiers diplômés d'Etat ou psychomotriciens diplômés d'Etat

<sup>2</sup> Concernant la notion de qualité des modes d'accueil, selon de nombreuses études réalisées en France et à l'étranger, celle-ci est liée à un ensemble de critères prenant en compte les niveaux de qualifications professionnelles, les taux d'encadrement, la taille restreinte des groupes d'enfants, le temps et la disponibilité accordés à l'enfant et sa famille, ainsi que des temps de réflexion sur les pratiques, qui favorisent une prise en compte de l'enfant et de sa famille dans une relation individualisée. A ce sujet cf. l'ouvrage *Modes d'accueil pour la petite enfance. Qu'en dit la recherche Internationale* par Agnès Florin Editions Eres. <http://www.editions-eres.com/resultat.php?id=2045>

- avoir une équipe formée disposant des compétences appropriées (soin, éducation, éveil, sécurité affective, alimentation, hygiène, etc.), sous la responsabilité d'une personne qualifiée et d'expérience,
- organiser les réunions indispensables à la réflexion sur le travail de l'équipe,
- répondre aux besoins spécifiques des enfants et de leurs parents rencontrant des situations particulières : handicap, difficultés sociales, psychologiques ou économiques, horaires atypiques, ...

Les financements actuels sont largement insuffisants pour couvrir tous les besoins. Les mesures prises et en prévision ne répondent qu'à une logique d'économies : proposer plus de places en rognant sur l'existant.

Le gouvernement a décidé par ailleurs d'inclure les modes d'accueil de la petite enfance dans le champ de la directive « Services » (ex-Bolkenstein). A terme les modes d'accueil seront mis en concurrence au profit du secteur marchand et les subventions publiques aux établissements risquent d'être supprimées.

**Les 200 000 places d'accueil annoncées par le gouvernement ont bien peu de chances de voir le jour !**

**C'est ensemble que nous sauvegarderons la qualité d'accueil des enfants, leur éveil, leur sécurité physique et affective.**

**Nous vous appelons à participer avec nous à la journée nationale d'action et de grève du jeudi 11 mars pour le retrait du nouveau décret sur l'accueil collectif et pour exiger un véritable plan d'urgence pour un accueil de qualité de la petite enfance.**

**Nous vous proposons de signer en ce sens une carte-pétition\* à l'adresse de Madame N. Morano, secrétaire d'Etat à la famille.**

**Collectif « Pas de bébés à la consigne »\*\*  
Mars 2010**

\* <http://www.pasdebebesalaconsigne.com/petition/?petition=3>

\*\* Sur le site [www.pasdebebesalaconsigne.com](http://www.pasdebebesalaconsigne.com) :

- listes des organismes membres du collectif,
- argumentaires (notamment sur les jardins d'éveil, les maisons d'assistantes maternelles, la transposition de la directive « services », etc.),
- informations (documents officiels, communiqués de presse, courriers, tracts, etc.),
- carte-pétition à signer en ligne.